MALAUZAT

Membre de Riom-Communauté

Bulletin municipal - Janvier 2013

Malauzat
Saint-Genès l'Enfant
Les Moulins Blancs

Renseignements utiles

Mairie de Malauzat
1 rue de la Mairie, 63200 MALAUZAT
Tél. 04 73 79 20 06 ou 09 75 88 26 39
Fax 04 73 87 91 94
Courriel : mairie.malauzat@wanadoo.fr
Internet : www.malauzat.fr

Ouverture du secrétariat au public
- *mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h*
- *mercredi de 14h à 17h*
- *jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h*
- *vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h*

Permanence des élus
Le maire, sur rendez-vous,
- *Malauzat, tous les vendredis de 15h à 19h*
- *Saint-Genès l'Enfant, le 1er samedi du mois de 8h à 10h*
- *Malauzat le 3ème samedi du mois de 8h à 10h*

Le premier adjoint, sur rendez-vous.
C.C.A.S. : prendre rendez-vous au secrétariat de mairie

Cantine-Garderie, Centre de Loisirs
Tél. 06 47 60 67 30

Ecole primaire de Malauzat
Tél. 04 73 87 60 80 ou 09 75 88 28 77
Courriel : ecole.malauzat.63@ac-clermont.fr

Riom-Communauté
5 Mail Jost Pasquier BP 80045
63201 Riom cedex
Tél. 04 73 67 11 00 - Fax 04 73 67 11 01
contact@riom-communaute.fr

Numéros d'urgence
SAMU : 15 – Pompiers : 18 – Gendarmerie : 17
EDF dépannage : 0 810 333 063
GDF dépannage : 0 810 433 063
Service des Eaux et Assainissement :
- SEMERAP : 04 73 15 38 38
pour Assainissement des Moulins Blancs
et Chemin de la Ronzière :
- Lyonnaise des Eaux : 0 810 843 843

Rétrospective 2012 en photos

Les enfants de l'école lors de la classe découverte en ferme pédagogique à Saint-Front, Haute-Loire, du 13 au 15 mars 2012.

Les élèves de CE2/CM1/CM2 en classe de neige à Super Besse, du 30 janvier au 3 février 2012.

Les aînés de la commune attentifs aux explications du professionnel de la porcelaine lors de la sortie du C.C.A.S. dans la Capitale des arts du feu le 13 septembre 2012.

Dans le cadre de ses projets scolaires 2012-2013, des élèves de l'école de Malauzat, se sont retrouvés et affrontés avec d'autres élèves du département pour une rencontre d'athlétisme organisée par l'USEP au stadium J. Pellez, le tout dans un esprit très sportif.

Responsable de publication : Jean-Paul AYRAL - Rédaction, mise en page : Roger TRIOUX
Imprimé à 500 exemplaires sur papier satiné 135 gr certifié conforme à une gestion durable des forêts
Remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous communiquer photos et documents - Ne pas jeter sur la voie publique

Bulletin municipal annuel – Janvier 2013

MALAUZAT

Saint-Genès l'Enfant – Les Moulins Blancs

SOMMAIRE

Page

Informations communales

- Réalisations en cours ou projets ; Ecole communale, le mot de la directrice 4
- Compte Administratif ; Evolution du taux des 3 taxes ; Budget communal Primitif 5
- Au fil des séances du CM ; Un ami nous a quittés 6
- Logo, PLU et Site Internet communaux ; Difficultés avec la TNT ? ; Rappel : DAE en mairie 7
- Au fil du registre des arrêtés du maire ; Résultats élections 2012 ; Calendrier électoral 8
- Tarifs publics ; Commémorations 2012 9
- Sorties des scolaires en 2012 10

Vie sociale

- C.C.A.S. Animations pour les aînés 11

Vie associative

- Clubs de Gymnastique et de Football ; Société de chasse ; Scrappons à St. Genès 12
- Parents d'Elèves ; Société de pétanque ; Compagnons de Marcoin 13

Informations communautaires

- Projet du Territoire ; Habitat privé : Aides à la rénovation ; R'Cobus : Transports scolaires ; Balades : Carte inédite ; Musée Mandet : Nouvelle exposition 14
- Stationnement Riom : 20mn gratuites ; Sce Etat-Civil de Riom : Etablir un passeport biométrique ; Pays de Riom : Animation du patrimoine 15

Informations générales

- SIAD Riom-Limagne : Syndicat voué au maintien à domicile ; Région Auvergne : Carte Jeunes Nouveau Monde 16
- ADIL 63 – Info Energie ; Urbanisme : Surface de plancher ; L'eau vous consulte ; ERDF et l'élagage 17
- Cambriolage : Ayez les bons réflexes ; Chaîne des Puys : Objectif UNESCO 18

Collecte des déchets ménagers

- SBA : Tarification incitative ; Nouveau siège ; Bilan 2011 19
- Tri des déchets à Malauzat ; Stop-Pub ; Collecte de proximité 20

Edito du maire

Chères administrées,
Chers administrés,

2012 s'achève dans la morosité : la crise est toujours là, la croissance n'est pas au rendez-vous et le chômage augmente tous les mois un peu plus.
La période des fêtes, mais surtout une plus grande solidarité devrait nous aider à affronter 2013, annoncée comme difficile, avec plus d'optimisme.

Les réformes, touchant les collectivités, mises en place ces derniers temps et devant se poursuivre au-delà même de 2013 ne porteront leurs fruits que sur le moyen / long terme. En attendant l'argent public se fait rare : la participation à l'effort national de réduction des déficits fait que les aides financières sont en baisse (gel des dotations de l'Etat aux collectivités pour 2013, diminution de ces mêmes aides pour 2014 et 2015). Ces mêmes réformes génèrent parfois des dépenses supplémentaires, je pense notamment à la réforme du temps scolaire dans nos écoles, nécessitant plus de ressources pour les communes.

Soucieux de préserver son avenir, le bloc communal (communauté et communes membres) a lancé une démarche de développement du territoire pour les 15 ans à venir. A terme (fin 2013) un pacte financier et fiscal devrait nous permettre de mettre en adéquation : projets, ressources financières et maîtrise de la pression fiscale, sur notre territoire.

2013, outre l'achèvement des vestiaires de football qui a pris du retard, devrait être consacrée à l'évolution du groupe scolaire : création d'une 4ème classe pour l'école, réorganisation de l'actuelle « salle polyvalente / cantine / centre de loisirs » qui pourrait déboucher sur la construction d'une nouvelle cantine.

Cette réorganisation, à laquelle s'ajoute la réforme du temps scolaire, implique non seulement la construction d'un bâtiment et / ou à minima une modification importante des locaux actuels, mais aussi un réajustement des effectifs : renouvellement de personnel, augmentation du nombre d'heures.

Au cours du 1er trimestre nous vous consulterons sur cette réorganisation : garderie, activités périscolaires, temps d'ouverture (en particulier le mercredi après-midi), etc.

Je vous souhaite au nom du Conseil Municipal une bonne année : santé, bonheur, réussite à vous et vos proches.

Jean-Paul Ayral

Vendredi 25 janvier à 19h, salle polyvalente de Malauzat, les nouveaux habitants de la commune sont conviés à la cérémonie des vœux du nouvel an.

Le Maire et les conseillers leur souhaiteront la bienvenue et leur présenteront les employés, enseignants et représentants des associations de la commune.

Vous êtes nouvel habitant et souhaitez participer, alors signalez-vous en mairie.

Dernière minute !

Une nouvelle réglementation thermique pour faire des économies

A compter du 1er janvier 2013, avec la RT 2012 c'est "bâtiment basse consommation" pour tous !

Une nouvelle réglementation thermique dite RT 2012 a été mise en place. Elle s'applique aux constructions neuves, aux extensions et aux surélévations de bâtiments existants.

Pour en savoir plus :

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-RT2012-un-saut-energetique-pour.html

Informations communales

Réalisations en cours ou projets

- Vestiaires du terrain de football

Depuis le précédent bulletin, deux entreprises sont intervenues. L'une pour mettre en place les charpentes et chéneaux métalliques préalablement préparés dans ses ateliers. Charpentes recouvertes de bacs en acier traité avec isolant intégré. Cinq puits de lumière complètent la toiture. L'autre pour la pose des menuiseries extérieures en aluminium avec protection par volet roulant en acier pour les baies vitrées, et, menuiseries en acier pour les portes pleines.

Les dossiers de consultation des entreprises pour les lots « plomberie-sanitaire » et « électricité/chauffage/VMC » ont été établis. A l'extérieur, le bardage en pin douglas laissé naturel et la toiture sont quasiment terminés, il ne reste que quelques finitions. A l'intérieur, les employés ont commencé la pose des structures métalliques pour les doublages et cloisons. Le système de ventilation mécanique devrait être posé prochainement par l'entreprise retenue.
La mise en place et le raccordement aux réseaux assainissement, eaux pluviales et eau potable ont été réalisés par les employés municipaux. De même les places de stationnement aménagées le long de la RD796 après busage et remblaiement d'une partie du fossé.

A noter que les employés mènent de front la réalisation du local de protection de la pompe d'arrosage du terrain, et, parallèlement à ces chantiers, ils ont entre autres, mis aux normes réglementaires les aires de jeux mises à disposition du public à Saint-Genès l'Enfant, rénové l'appartement au-dessus de l'école, pris livraison en janvier 2012 de la nouvelle lame de déneigement, etc.

- Projet de parking à côté de la mairie.

Après la 1ère phase du projet qui a vu depuis le 1er trimestre 2010, des norias de camions se succéder sur le chantier pour y déposer leurs chargements de terre, devrait démarrer en 2013 la seconde phase avec la mise en œuvre de l'aménagement du terre-plein pour l'espace de stationnement.

- 4ème classe et cantine : études, appel d'offres.

Projet abordé dans l'édito du maire en page 3.
Rappel : Lors des séances du Conseil des 8/10 et 12/11/2012, le maire avait proposé de présenter, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), deux dossiers avec opérations éligibles à subventions attribuées par décision du Préfet, à savoir, la construction d'une cantine scolaire et d'une 4° classe pour l'école, et, aux services du Conseil Général, les mêmes dossiers au titre du Fond d'Intervention Communal 2013-2015.

- Columbarium et règlement pour le cimetière.

Projet de columbarium abordé lors du budget primitif 2011 (10 300 euros). Lors du Conseil du 12 novembre 2012, le Maire a proposé d'y adjoindre la création d'un dépositoire communal. La présentation d'exemples de réalisation de columbarium n'ayant pas entrainé l'adhésion des conseillers, le Maire a demandé à Mme AUZILLON, MM. LAUDOUZE, PAPPALARDO et TRIOUX de présenter un projet pour l'une des prochaines séances du Conseil.

Ecole communale - Le mot de Mme Locquet, directrice

Le 4-09-2012, 80 élèves ont retrouvé le chemin de l'école. A l'exception de quelques larmes chez les petits, les plus grands ont eu le plaisir de se retrouver.

Parmi l'équipe enseignante, des changements cette année ; Mme Lefort est remplacée par Virginie Montel qui assure son enseignement auprès des CE2/CM1/CM2. Valérie Rochon enseigne toujours auprès des petits, moyens et grands ainsi que Carine Locquet qui assure les cours auprès des CP/CE1,. Claire Lassaigne complète cette équipe en assurant le complément de ces 2 enseignantes.

Plusieurs projets seront menés cette année. Principalement des sorties et des rencontres en partenariat avec les animateurs du musée et du secteur patrimoine et architecture de la ville de Riom. Les élèves du CP au CM2 participeront à des rencontres sportives dans le cadre de l'USEP. La première a eu lieu dernièrement : des centaines d'enfants se sont retrouvés et affrontés dans un esprit très sportif au stadium J. Pellez pour une rencontre athlétisme.

Tous ces projets sont menés à bien grâce au travail d'équipe au sein de l'école mais aussi grâce à la participation du personnel communal présent au quotidien ainsi que les parents d'élèves qui nous soutiennent et accompagnent chaque jour.

L'équipe enseignante souhaite ses meilleurs vœux aux habitants de Malauzat, en espérant vous rencontrer lors des manifestations organisées pour l'école.

Informations communales

Compte Administratif 2011 du budget communal

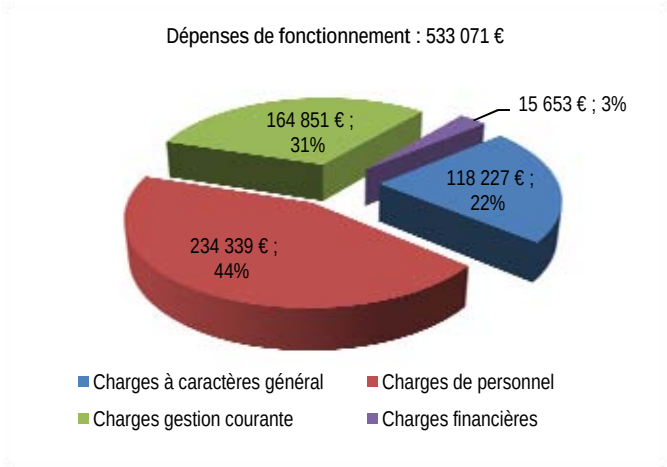

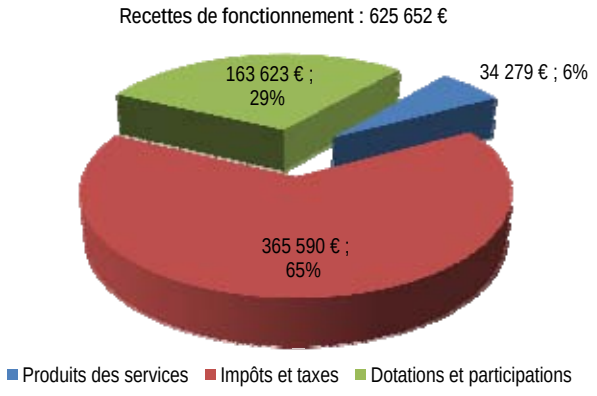

Nota : Le Compte Administratif 2012, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal courant mars 2013.

Taux des trois taxes perçues pour le compte de la Commune

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Habitation	4,91	5,11	5,31	5,41	5,52	5,74	5,91	6,15	6,39	6,65	6,92	7,20
Foncier Bâti	9,15	9,52	9,90	10,09	10,29	10,70	11,02	11,46	11,92	12,40	12,90	13,42
Foncier non Bâti	42,22	43,91	45,65	46,56	47,49	49,34	50,81	52,84	54,95	57,17	59,47	61,85

Compte-tenu des bases d'imposition déterminées par les services fiscaux, le produit fiscal "attendu" pour l'année 2012 était de 243 071 €.

Budget Primitif communal 2012

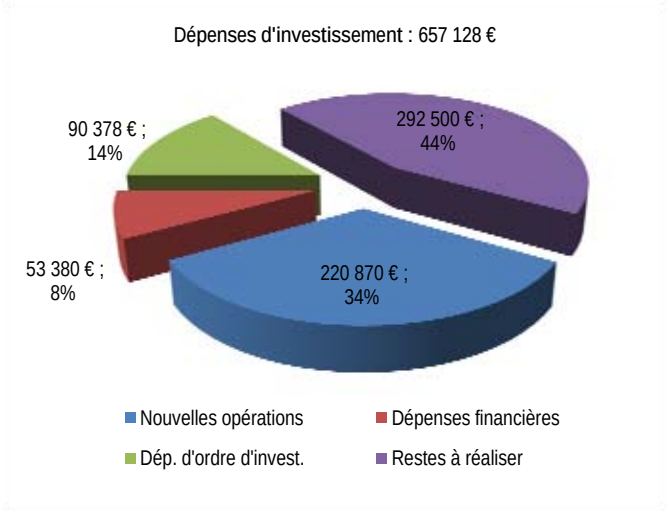

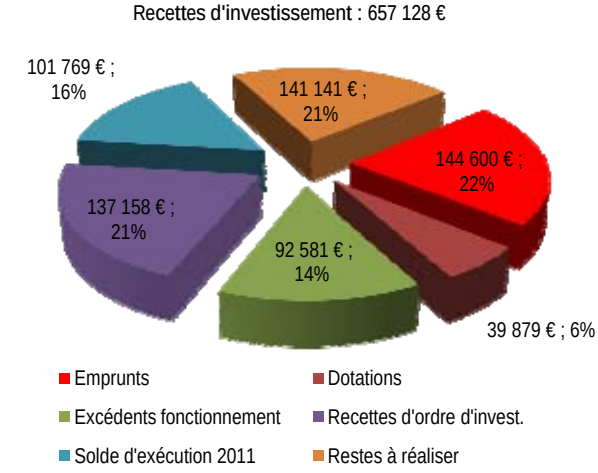

Nota : Au titre des nouvelles opérations et des restes à réaliser en dépenses d'investissement figuraient : la rénovation des vestiaires du terrain de football, les travaux pour l'acoustique de la salle polyvalente, la modernisation de la cantine, l'éventualité d'une 4ème classe pour l'école, différents travaux de voirie, la réfection du terrain de pétanque, la création d'un columbarium, etc.

Vestiaires foot en cours de rénovation (pose des clins)

Terrain de pétanque après réfection

Informations communales

Au fil des séances 2012 du Conseil municipal

27 janvier

- La procédure d'urbanisation de la zone AUg, au lieu-dit « Grand Champ », passe par une réflexion sur l'aménagement de l'ensemble. Un cabinet de Clermont-Fd souhaite aménager une première tranche de 20 lots d'une surface variant de 500 m2 à 635 m2, sur les parcelles AI 134 et AI 135 d'une surface totale de 13 381 m2. Le reste sera l'objet d'une seconde tranche. Avis favorable à cet aménagement d'ensemble sous réserve que soit ménagé dès la première tranche un accès piétonnier vers l'AFU Le Peyrat.
- Rénovation des vestiaires du terrain de foot. Validation du choix des entreprises par la commission d'appel d'offres, pour le lot « menuiseries extérieures », montant du marché : 34 089 euros HT, et, pour le lot « toitures » montant du marché : 33 110 euros HT plus 3 689 euros HT pour le local de la pompe d'arrosage.

29 février

- Approbation de la modification N° 3 du PLU (Extension de la zone Ui dite des Gardelles), après enquête publique qui s'est déroulée du 10-01 au 10-02-2012, le commissaire enquêteur, dans son rapport en date du 16-02-2012 ayant donné un avis favorable.

26 mars

- Approbation du Compte Administratif 2011 du budget communal. Section de fonctionnement : 533 071 euros en dépenses et 625 652 euros en recettes ; section d'investissement : 383 193 euros en dépenses et 313 803 euros en recettes.
- Vote d'une hausse de 4 % du taux des trois taxes communales afin d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune.
- Vote du Budget Primitif 2012. Section de fonctionnement : budget équilibré à 706 266 euros en recettes et dépenses ; section d'investissement, budget équilibré à 657 128 euros.

14 mai

- Autorisation de lancer la procédure pour la modification N° 4 du PLU résultant de la procédure d'urbanisation de la zone AUg, au lieu-dit « Grand Champ » (confère séance du 27 janvier).
- Subventions communales d'une enveloppe globale de 3 537 euros aux associations communales, extra-communales et autres, dans le cadre de leurs activités ou de leurs projets ayant un intérêt éligible dans les actions que la commune peut légalement aider.

18 juin

- Nouvelle convention pour 5 ans avec la SEMERAP pour le balayage des voies et places communales, renouvelable chaque année, au tarif annuel de 1 100 euros HT pour un linéaire de 19,6 km et 2 interventions par an.
- Les coûts de la pose et de l'entretien des illuminations de Noël devant augmenter de 73 %, le Conseil adopte la proposition de ne poser des motifs lumineux qu'aux entrées de bourg et sur le bâtiment de la mairie.

9 juillet

- Avis favorable au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme 2012-2018, assorti d'une réserve portant sur la notion de « devoirs » qui n'apparaît pas aussi clairement que la notion de « droits » pour les Gens du Voyage.

31 août

- Hausse de 1 % des tarifs de la compétence de la commune (concessions de cimetière, frais de cantine et de garderie, etc.). Pour Saint-Genès, les tarifs du m3 d'eau et de la location du compteur sont relevés de 10 % en vue de constituer une marge d'autofinancement.
- Approbation du projet pédagogique et du nouveau règlement intérieur 2012-2013 du Centre de Loisirs Sans Hébergement.
- Le Maire est autorisé à signer avec la SEMERAP deux contrats d'entretien pour un montant annuel de 4 555 euros pour le réseau d'eau potable et de 4 950 euros pour le réseau d'assainissement.
- Accord de principe pour l'achat de mobilier (tables, placards, électroménager) respectant les normes de sécurité pour la buvette des vestiaires du foot en tant qu'espace recevant du public. Une première estimation chiffre les besoins à 5 000 euros HT.
- Validation d'un projet de logo communal représentatif des particularités de la commune et de leurs complémentarités.

8 octobre

- Nouvelle relance de procédure entre EPF/smaf et office notarial, pour l'acquisition, pour le compte de la commune, de la parcelle AN 84 à Saint-Genès. Solde dû à l'EPF : 21 626 euros.
- Dans le cadre du FIC, inscription pour les 3 prochaines années ; au titre des bâtiments, la construction d'une cantine scolaire (si le projet est validé) et la construction de la 4ème classe pour l'école ; au titre de la voirie, l'aménagement de la route de Châteaugay.

12 novembre

- Approbation de la modification N° 4 du PLU portant sur 2 points ; le premier afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUg en la scindant en deux au lieu dit « Grand Champ », et le second, le remplacement de termes écrits dans le règlement.
- Achat d'un congélateur pour la cantine scolaire répondant aux normes en vigueur pour un coût de 1 435 euros HT et d'un aspirateur de feuilles mortes pour les espaces verts pour un coût de 2 745 euros HT.
- Vestiaires du terrain de foot. Validation du choix des entreprises par la commission d'appel d'offres, pour le lot « plomberie-sanitaire », montant du marché : 45 939 euros HT, et, pour le lot « électricité/chauffage » montant du marché : 44 511 euros HT.
- Renouvellement contrats assurances communales avec la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) pour une cotisation totale annuelle de 5 494 euros TTC.

18 décembre

- Accord pour une participation financière de la commune de 6 euros par mois par employé, dans le cadre d'un contrat prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale du Territoire, contrat souscrit par le Centre de Gestion pour les arrêts maladie ou accident.

Pour mieux vivre ensemble, respectons les règles.
Lors des questions diverses en fin de séance sont fréquemment évoqués les désagréments causés aux administrés par le stationnement de véhicules sur les trottoirs dans les lotissements, et, de manière plus générale sur la commune, les bacs à déchets (vert ou jaune) qui ne sont pas rentrés, pour ceux qui ont la possibilité de le faire, après les passages des collectes.

Jean-Luc Vergnol nous a quittés

C'est avec beaucoup de tristesse qu'en mars 2012, nous avons appris le décès soudain de notre camarade Jean-Luc à l'âge de 60 ans. Conseiller municipal lors du précédent mandat, il s'était toujours impliqué avec beaucoup de conviction aussi bien dans la vie de la commune que dans le monde associatif.

Nous garderons de lui le souvenir d'un camarade très attachant et ouvert au dialogue.

Informations communales

Logo de la commune

Logo validé par le Conseil en séance du 31 août 2012. En quadrichromie, de 72 mm x 40 mm il reprend pour la partie supérieure, une esquisse partielle du front bâti du bourg de Malauzat que l'on voit en venant de Volvic, avec à gauche la toiture atypique de la Mairie. La courbe bleue qui joint le front bâti avec la partie inférieure du logo représente aussi bien la route qui joint les 2 bourgs, que l'eau omniprésente notamment sur le bourg de Saint-Genès l'Enfant. Bourg symbolisé par l'un des moulins qui jalonnaient les ruisseaux et particulièrement celui des Moulins Blancs. Cette eau bien évidemment irrigue les bocages verdoyants de Saint-Genès l'Enfant, figurés ici par l'herbe en partie inférieure du logo. Pour le texte, emploi de « Malauzat » suivi en dessous de « Mairie » plutôt que Commune. Afin d'adoucir la perception visuelle du texte, le noir n'a pas été employé. « Mairie » est joint dans la mesure, où en France, il existe d'autres utilisateurs du terme « Malauzat ».

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

Le 29 février 2012, a été approuvé la modification N° 3 du PLU afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation, par Riom-Communauté, des parcelles de terrain d'une zone AUi intégrée à la Zone d'activités Espace-Mozac. La modification portait sur le passage en classement UI de la zone AUi.

Le 12 novembre 2012, a été approuvé la modification N° 4 du PLU. La modification portait sur deux points, l'un afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUg scindée en deux au sud du bourg principal de Malauzat, Route de Châteaugay, l'autre d'apporter des modifications précisant certains termes réglementaires.

Les principaux documents du PLU, tels que : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Règlement d'urbanisme, Carte du zonage de la commune et Plan des servitudes peuvent être téléchargés depuis notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.malauzat.fr/spip.php?article54 ou bien consultés au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

Site Internet de la commune

Comme nous l'avions évoqué lors de la rédaction du Bulletin 2012, notre nouveau site est maintenant opérationnel depuis près d'un an. C'est un moyen de communication aujourd'hui incontournable. Le taux mensuel de fréquentation est en hausse constante. Que ceux d'entre vous, qui n'ont pas Internet, se rassurent, nous continuerons de publier nos bulletins annuels version papier, voire les feuillets d'informations en juin ou juillet, bien que nous n'ayons pas pu le faire en 2012, comme les années précédentes, pour des raisons techniques.

« Mairie de Malauzat » colle au plus près de l'actualité au quotidien de notre commune ; alors rejoignez-nous sur : www.malauzat.fr

Commune de Malauzat

Recensement de la population au 1er janvier 2013

Population municipale : 1 063
Population comptée à part :..... 28
Population totale :..... 1 091

Source INSEE

Des difficultés de réception avec la Télévision Numérique Terrestre ?

La société « towerCast » diffuse la TNT sur notre territoire. Afin de répondre aux téléspectateurs dans le cas d'une mauvaise réception, elle a mis en place un numéro d'appel. Ce numéro permet de lui signaler une panne, et après contrôle, permettra un rétablissement rapide du signal.

Service d'information Téléspectateurs
0825 625 625 (15 cts/min)

Rappel : Défibrillateur en accès libre devant la porte de la mairie

Depuis 3 ans, la commune est dotée d'un défibrillateur mis à disposition du public en accès libre à l'entrée de la mairie.
Par un décret en date du 4 mai 2007, toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un DAE pour une victime d'un arrêt cardiaque. Cette mesure vise à permettre à tout témoin d'un accident cardiaque de pouvoir intervenir dès les premières minutes avant l'arrivée des équipes de secours médicalisées et d'augmenter les chances de survie de la victime.

L'utilisation du DAE ne peut pas vous être reprochée.

De la vérification de l'absence de conscience du patient, de la demande de renforts médicaux et de l'évaluation des fonctions vitales (voies aériennes, respiration, circulation) à la réanimation cardio-pulmonaire et à la défibrillation, le DAE vous guide, par messages vocaux et témoins lumineux tout au long des différentes étapes de l'assistance à une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

Informations communales

Au fil du registre des arrêtés du maire

16 juillet, arrêtés 2012-054 et 055, instaurant des panneaux STOP, rue des Chères et rue de la Garenne. Considérant les problèmes de vitesse des véhicules et de sécurité qui se posent pour les habitants des lotissements Champ des Granges et Le Peyrat, à l'intersection de la route de Châteaugay et de la rue des Chères, et, des lotissements Clos d'Armoise et La Garenne, à l'intersection de la route d'Argnat, il est instauré un STOP, rue des Chères à l'intersection de la route de Châteaugay, et, un, rue de la Garenne, à l'intersection de la route d'Argnat. En conséquence, les véhicules sortant des rues des Chères et de la Garenne marqueront le STOP.

30 juillet, arrêté 2012-059, interdisant baignade, dépôts sauvages et déversement ou abandon de déchets (carcasses d'animaux, abats de volailles, etc.) dans les cours d'eau de Saint-Genès (ruisseaux de Saint-Genès, de l'Aiguillon et du Gargouilloux). Ces ruisseaux ne sont pas aménagés pour la baignade, et cela serait de nature à porter atteinte à l'environnement. Pour des raisons de salubrité et d'hygiène publiques il convient aussi d'interdire tout déversement ou dépôt de déchets dans ces ruisseaux.

31 juillet, arrêté 2012-060, interdisant la pratique de feux de plein air ou de barbecue sur les espaces communaux naturels cadastrés AN 189, AN 90, AN 33 et AM 90 de Saint-Genès l'Enfant. Tout abandon de détritus ou dégradation de l'environnement est prohibé.

31 juillet, arrêté 2012-061, réglementant en concertation avec le syndicat du SBA, l'accès à l'aire du point d'apport volontaire de Saint-Genès l'Enfant, route de Marsat, où sont implantés les conteneurs de la collecte sélective. Celle-ci doit être accessible en permanence aux usagers. Tout stationnement de véhicule considéré comme gênant par son caractère durable fera l'objet d'un enlèvement.

17 août 2012, arrêté 2012-064, interdisant le stationnement de résidences mobiles des gens du voyage sur le territoire de la commune en dehors des aires aménagées par Riom-Communauté dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que :

- *Depuis 2008, deux arrêtés réglementent la circulation des véhicules dans le bourg de Malauzat. L'un, par l'instauration d'une « Zone 30km/h » dans les rues du bourg, l'autre interdisant de tourner à gauche au niveau de l'intersection de la rue Saint-Gal et la rue de la Mairie en venant de Volvic.*
- *Un arrêté de 2009, stipule que depuis la mise en service de la déviation sud, la circulation et le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sauf desserte locale sont interdits rue Saint-Gal, route de Clermont et route de Châteaugay.*
- *Depuis 2004, un arrêté réglemente la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens. Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et espaces publics, à l'intérieur de l'agglomération. Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière et les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende. Indépendamment de cet arrêté, lorsque vous promenez votre animal de compagnie celui-ci ne doit pas souiller les trottoirs et espaces publics et le cas échéant, ses déjections doivent être ramassées, par respect des autres personnes qui fréquentent les lieux.*

Retour sur les résultats des élections en 2012 (bureaux de vote de Malauzat)

Présidentielle du 6 mai

- 787 inscrits (334 à Saint-Genès et 453 à Malauzat)
- 74 abstentions (9,40% des inscrits) 60 lors du 1er tour
- 713 votants (90,60% des inscrits)
- 33 votes blancs ou nuls
- 680 votes exprimés (86,40% des inscrits)

Candidat, Parti			St.Genès	Malauzat	Total Malauzat		France
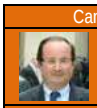	François HOLLANDE	PS	167	245	412	60,6%	51,7%
	Nicolas SARKOZY	UMP	127	141	268	39,4%	48,3%
			294	386	680		

Législatives du 17 juin 2012 (2ème tour)

- 787 inscrits (334 à Saint-Genès l'Enfant et 453 à Malauzat)
- 262 abstentions (33,29% des inscrits) 255 lors du 1er tour
- 527 votants (66,96% des inscrits)
- 10 votes blancs ou nuls
- 517 votes exprimés (65,69% des inscrits)

Candidat, Parti			St.Genès	Malauzat	Total Malauzat		Circons.
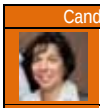	Christine PIRES-BEAUNE	PS	139	195	334	64,6%	59,52%
	Lionel MULLER	UMP	103	80	183	35,4%	40,48%
			242	275	517		

2ème Circonscription des législatives *(Cantons d'Aigueperse, Bourg-Lastic, Combronde, Herment, Manzat, Menat, Montaigut, Pionsat, Pontaumur, Pontgibaud, Randan, Riom Est, Riom Ouest, Saint-Gervais-d'Auvergne).*

Prochain calendrier électoral

2013 : Pas d'échéance électorale majeure – Mars 2014 : 1er et 2ème tour des élections municipales – Juin 2014 : Elections européennes

Informations communales

Tarifs publics fixés par délibération du Conseil

▪ Cantine et garderie scolaire

Repas fixe	4,30 euros	Repas occasionnel	5,25 euros	Repas adulte	5,50 euros		
Tarif spécial Préparation Repas « cause allergies »					2,10 euros		
Garderie fixe	1,85 euros	Garderie occasionnelle	2,40 euros	Mercredi fixe	4,60 euros	Mercredi occasionnel	5,00 euros
Activités du mercredi matin *(tarif uniquement pour les activités)* *(Pour mémoire : 2 activités : musique et arts plastiques)*				1 activité	1,85 euros		
				2 activités	2,40 euros		

Application du principe des tarifs dégressifs, à la restauration scolaire comme à la garderie scolaire, calés sur une grille de quotients familiaux permettant de moduler la participation des familles en fonction de leurs ressources. Les revenus pris en compte sont ceux de 2011.

▪ Alimentation eau potable et location compteur pour St-Genès / Les Moulins Blancs / Les Gardelles

Coût 0,90 euro du m3 et 12,22 euros de location de compteur par an pour la période du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013

▪ PAC (Participation à l'Assainissement Collectif)

Applicable depuis le 1/07/2012, elle se substitue à la participation pour raccordement à l'égout. Montant : 443 euros.

▪ Taxe d'occupation du domaine public

Droits de place marchands ambulants : 5,30 euros par véhicule et par jour.

▪ Location des salles polyvalentes

Du samedi 9 h au dimanche 18 h	166 euros
A l'heure	13,50 euros
Caution nettoyage	80 euros
Caution dégradations	300 euros

Les locations sont gratuites pour les associations de la commune déclarées comme telles en Mairie ou les associations et organismes extérieurs, agissant dans un but non lucratif et ouvert au public. Pour les associations ou organismes ne répondant pas aux conditions précédemment citées, ou les particuliers de la commune, les locations sont consenties selon les tarifs en vigueur. Aucune réservation de salle par téléphone ! Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser au secrétariat de mairie.

Attention ! Par délibération du CM du 27 août 2010, les demandes de location de salles polyvalentes par des particuliers ne sont temporairement plus acceptées !

▪ Concessions du cimetière

Prix pour chaque classe de concessions		
Perpétuelles	2,50 m² (soit 3 places)	307 euros
	5,00 m² (soit 6 places)	515 euros
Trentenaires	2,50 m² (soit 3 places)	182 euros

▪ Tarification reproduction de documents

Divers / Services aux particuliers	Format A4	Format A3
Noir & blanc	0,20 euro	0,30 euro
Couleur	0,40 euro	0,60 euro

Service gratuit pour les associations communales

Documents administratifs	Format A4	Format A3
Noir & blanc	0,20 euro	0,25 euro
Couleur	0,25 euro	0,35 euro

Tarification applicable depuis le 4/09/2012

Commémorations en 2012

67ème anniversaire de la victoire 1945

Le 8 mai, les élus municipaux ont commémoré le 67ème anniversaire de la Victoire de 1945.
Le message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants a été lu par José Fournier adjoint au maire, devant un détachement du corps des sapeurs-pompiers de Châteaugay et un public qui n'avait pas hésité à braver la pluie.

Fête Nationale du 14 juillet

Le 14 juillet 1789, la prise de la Bastille marqua la prise du pouvoir par le peuple Français, la fin de la monarchie et le début de la République.
Chaque année, le peuple français commémore la prise de la Bastille, et célèbre aussi la Fête Nationale, instituée par la loi du 6 juillet 1880.
« *Il est important de se retrouver à l'occasion du 14 juillet autour des valeurs sur lesquelles la République s'est construite* », a rappelé l'adjoint au maire lors de son allocution, après le dépôt d'une gerbe devant le monument aux Morts.

94ème anniversaire de l'Armistice de 1918

Le 11 novembre, le Maire et les membres du Conseil étaient accompagnés d'une délégation des sapeurs-pompiers de Châteaugay, pour rendre hommage aux soldats morts pour la France.
Pour la seconde année, la cérémonie était consacrée aussi au souvenir de tous les soldats morts au combat, sur le territoire national ou hors du sol de France, dans l'accomplissement de leur devoir.

Informations communales

Sorties des scolaires en 2012

▪ De la grande section au CE1, 48 enfants en classe découverte du 13 au 15 mars 2012 !

Les activités durant le séjour en ferme pédagogique à Saint-Front (43) : soins et nourriture aux animaux (chèvres, chevreaux, moutons, cochon, poules, lapins, ânes), s'initier à la tonte d'un mouton et aux activités qui sont liées à ce travail, balades avec un âne, rallye-photos dans le village.
Tout le monde est revenu enchanté de cette classe transplantée.

▪ Les élèves de CE2/CM1/CM2 en classe de neige à Super Besse, du 30 janvier au 3 février 2012 !

Au programme : ski alpin tous les après-midi, ski de fond, raquette, visite de Besse-en-Chandesse, du lac Pavin, visite d'une ferme, patinoire. Tous sont rentrés ravis de cette expérience ; plusieurs d'entre eux étant débutants, ont pu s'initier au ski alpin.

▪ Sortie de clôture de l'année scolaire 2011-2012 le 3 juillet au « Puy du Pariou » !

Par une belle journée ensoleillée, la directrice de l'école, l'ensemble des enseignants et personnels du Centre de loisirs aidés de parents d'élèves, ont accompagné en autobus tous les enfants jusqu'au pied du Puy du Pariou.
Là, équipés chacun de leur sac à dos ils ont gravi les pentes du volcan, pour découvrir un magnifique panorama sur les Monts d'Auvergne.
Après un pique-nique tiré du sac, un grand moment de plein air et la photo souvenir devant le Puy-de-Dôme, tous sont revenus heureux de cette sortie qui clôturait l'année scolaire.

Vie sociale

Centre Communal d'Action Sociale - Animations 2012 pour les aînés

▪ Les vœux du nouvel an aux aînés

Samedi 28 janvier, la météo n'était pas très bonne et incitait plutôt les aînés de la commune à glisser les pieds sous la table. C'est ce qu'ils ont fait avec leurs invités, pour le déjeuner organisé par le CCAS et la municipalité.

Près de 80 convives se sont retrouvés à Châtel-Guyon où l'équipe de l'Hôtel de Paris leur a réservé un accueil chaleureux et une bonne table. Le chef J.Pommier leur a servi une cuisine gastronomique dont ils se souviendront.

Préalablement, les membres du conseil d'administration du CCAS, par la voix de Danielle Auzillon, leur avaient présenté les traditionnels vœux du nouvel an.

▪ Les aînés dans la Capitale des arts du feu

Alors que le soleil n'était pas encore levé, ce jeudi 13 septembre 2012, près de quarante aînés de la commune quittaient en autocar Malauzat, direction Limoges, la Capitale des arts du feu. Voyage sous une pluie incessante, mais la pluie du matin n'arrête pas les seniors lors de leurs sorties avec le CCAS, et, comme par miracle, aux abords de Limoges la pluie cessa.

Là, à l'Office de Tourisme, les attendait le petit train touristique pour une visite commentée du centre ville et de ses ruelles.

Quelque peu brinqueballés par le passage du train sur les pavés limougeauds, les aînés ont débarqué à proximité de la cathédrale Saint-Etienne et des jardins de l'évêché.

Un guide des compagnons du Tour de France, leur a ensuite présenté au sein de la Cité des métiers et des arts de Limoges, une exposition permanente d'œuvres de la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment et des meilleurs ouvriers de France.

Après avoir rallié l'autobus, direction la gare SNCF « Limoges-Bénédictins » pour un déjeuner succulent, servi sur table et dans une ambiance très conviviale, au restaurant « Le Buffet de Limoges ».

L'après-midi, sous un très beau soleil, fut consacrée à la visite guidée de la manufacture de porcelaine « Royal Limoges ». Manufacture établie depuis 1797 dans le quartier historique des Casseaux, avec au plus fort de ses activités jusqu'à 11 000 employés, alors qu'il n'en reste plus qu'une soixantaine aujourd'hui. Chacun des visiteurs a pu apprécier le savoir-faire nécessaire à la fabrication et à la décoration de la porcelaine. En point d'orgue, la visite s'est achevée avec l'ancien Four à porcelaine des Casseaux daté de 1884. Classé monument historique, c'est le seul four restant sur les 135 de l'époque de la pleine activité liée à la porcelaine.

Un remerciement aux membres du CCAS qui se sont chargés de l'organisation de cette sortie, dont chacun gardera un agréable souvenir.

Vie associative

Club de gymnastique « Dynamic Malauzat »

Cette saison 2012-2013, la « DYNAMIC MALAUZAT » a repris ses activités depuis le 19 septembre 2012.

C'est avec plaisir que vous pouvez venir nous rejoindre tous les Lundis de 19h15 à 20h15 et tous les Mercredis de 19h15 à 20h15 à la salle polyvalente de Malauzat. N'hésitez surtout pas à venir et participer à la bonne ambiance du groupe, même en cours d'année. Pour plus de renseignements vous pouvez me joindre au 04-73-87-20-08 après 19h.

La DYNAMIC MALAUZAT vous souhaite à tous une Bonne et Heureuse Année 2013. La Présidente Martine Lesmarie

Club de football E.S.V. Malauzat

L'E.S.V. Malauzat a attaqué pour la deuxième année consécutive une nouvelle saison sur le terrain de Marsat. La nouveauté de ce début de saison est la création d'une section féminine avec un effectif d'une quinzaine de joueuses.

Les équipes masculines à mi-saison se classent dans la première moitié du classement dans leur championnat respectif.

En ce qui concerne les différentes catégories de jeunes, Malauzat est toujours dans l'entente Source et Volcans avec les voisins de Volvic, Enval et Sayat.

Le club de Malauzat compte aujourd'hui 80 licenciés et espère retrouver au plus vite ses nouveaux locaux à Malauzat pour jouer les dimanches.

Joueurs et dirigeants du club vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2013, remercient la mairie, les sponsors et la population de la commune pour leurs générosités lors du passage des calendriers.

Date des prochaines manifestations

2 février 2013	Concours de belote
16 mars 2013	Repas dansant
8 juin 2013	Assemblée générale

Pour tout renseignement

- Président :	Lapierre David	Tél. 04 73 78 89 35
- Secrétaire :	Fayet Christophe	Tél. 04 73 87 95 00

Le mot des chasseurs

A l'aube de cette nouvelle année, l'heure des bilans a de nouveau sonné. Pour les chasseurs, nous ne faisons que nous répéter, c'est raréfaction du petit gibier naturel, malgré nos efforts de lâcher et de repeuplement, et équilibre fragile pour le gros. Depuis deux ans, la fédération départementale nous interdit le tir du lièvre pour sauvegarder l'espèce. Notre seule grande satisfaction est la réussite de notre ball-trap annuel et la bonne entente entre nous tous.

Le 6 Juillet 2012, Daniel HEBRARD a reçu une médaille pour être au service de la société depuis une quarantaine d'années.

Tous les chasseurs vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2013.

Association Scrappons à Saint-Genès

Pour la troisième année, l'association a repris ses activités depuis septembre 2012 avec 24 adhérentes, dont 6 habitent sur la commune. Nous nous retrouvons toutes les 3 semaines avec impatience dans un climat d'amitié. Tout au long de l'année, Sabine notre présidente nous propose divers ateliers, et d'autres fois nous avons du scrap libre où chacune peut « scrapper » son style et à son rythme.
Le 15 décembre, pour bien terminer l'année Fabienne, (la trésorière) nous a proposé une journée « scrapcooking ». Nous avons cuisiné des mets délicieux et originaux (Saint-Jacques au caramel balsamique, croustillant de saumon fumé, petite coque chocolat à la mousse de pistache au cœur de framboises…).
Vous pouvez contacter la présidente à : scrappons.stgenes@gmail.com ou consulter le blog : http://scrapponsstgenes.canalblog.com/
Les « Scrappeuses » de Saint Genès vous souhaitent une bonne année, et, remercient Monsieur le Maire et son conseil municipal de mettre à leur disposition la salle communale de Saint-Genès l'Enfant toutes les 3 semaines.

Vie associative

Association des Parents d'Elèves de l'école

L'APE organise des manifestations pour apporter un soutien financier : achat des cadeaux de Noël, les voyages scolaires (transport et hébergement) matériel pour l'école, etc.

Le calendrier de l'année 2013, des manifestations organisées par l'Association des Parents d'Elèves :

- Dimanche 3 Mars 2013 : Chasse au trésor et randonnée pédestre
- Dimanche 14 Avril 2013 : Brocante
- Samedi 22 Juin 2013 : Kermesse

L'APE vous présente ses meilleurs vœux pour 2013 et remercie la municipalité, les enseignants et les parents qui ont permis le bon déroulement de la brocante, du voyage des enfants en "classe découverte" à St Front et la fête de Noël des enfants ainsi que toute l'équipe de l'APE. La présidente Marie-Aude Barrier.

Société de Pétanque de Malauzat

A l'aube de cette nouvelle année, le Président de la société de Pétanque de Malauzat, Daniel Laurençon et tous les membres du bureau adressent aux Malauzaires, leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2013.

Bilan des activités de la saison 2012.

Le 17 mars, remise des licences et des cartes de membre honoraire, suivie d'une tripe et d'un sympathique concours de belote en après midi.

Les 28 avril, 7 juillet et 15 septembre, concours de pétanque inter-sociétaires. Les deux premiers ont été suivis d'un buffet froid. Le troisième, d'une délicieuse Paëlla préparée par notre vice-président Claude Vankenhove.

Les 23 et 24 juin, voyage en Pays d'Avignon. Le samedi avec une visite guidée du Palais des Papes, du Pont et de la cité. Dîner et coucher à l'Hôtellerie de Notre Dame des Lumières à Goult. Le dimanche, promenade au marché de l'Isle sur la Sorgue, déjeuner à Pernes les Fontaines, puis visite d'un caveau à Rasteau avant le retour par Feurs. Beau temps et bonne humeur étaient de la partie.

Le 16 novembre nous avons tenu notre assemblée générale et clôturé la saison dans la bonne humeur.

En cours de saison, une trentaine de licenciés ont participé aux divers concours officiels organisés par la Fédération. Nombre d'entre nous, se retrouvent place de l'école le vendredi après midi pour la conviviale partie de boules hebdomadaire. Depuis cette année, certains « mordus » se réunissent également le samedi après midi, signe de bonne ambiance.

Nous remercions la municipalité concernant les travaux de réfection du terrain de pétanque, moins caillouteux, il permet une meilleure qualité de jeu.

Nous rappelons que la pétanque n'est pas réservée aux retraités mais également aux plus jeunes. Nous invitons donc toutes les personnes intéressées par ce sport à venir se joindre à nous la saison prochaine.

Activités prévues pour 2013.

9 Février : Concours de Belote avec repas en soirée.
2 Mars : Remise des Licences et cartes de membre honoraire avec tripe.
20 Avril : Concours de Pétanque inter-sociétaires avec buffet froid.
1er et 2 Juin : Voyage annuel en région Cantal / Aveyron.
29 juin : Concours de Pétanque inter-sociétaires avec buffet froid.
14 Septembre: Concours de Pétanque inter-sociétaires avec buffet froid.
16 Novembre : Tenue de notre Assemblée Générale en matinée.

Les Compagnons de Marcoin

L'Association œuvre pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la commune. En 2012, comme les années précédentes, l'Association s'est investie dans un certain nombre d'actions telles que :

- Déversement d'alevins de truites dans les ruisseaux de la commune. Les alevins sont fournis par la pisciculture de Besse-en-Chandesse par l'intermédiaire du Conseil General.
- Opération « Nettoyons la Nature » le 29 Septembre en partenariat avec les Magasins Leclerc.
- Débroussaillage et nettoyage de chemins communaux.
- Partenariat tout au long de l'année avec le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne.

Pour plus de renseignements : M. Christian Genevrier, Tél. 04 73 87 26 46, Secrétaire de l'Association.

Informations communautaires

Projet du territoire de Riom-Communauté

La réflexion collective et participative pour définir l'avenir de notre territoire continue.
Ainsi le 25 septembre 2012, devant plus de 150 personnes, les intervenants du bureau d'études Etik-Presse présentaient à l'Arlequin à Mozac les pistes stratégiques dégagées des ateliers participatifs organisés dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet.

Le projet du territoire finalisé présentera un programme d'actions visant à préparer pendant les 10 à 15 prochaines années l'avenir du territoire. Lors d'une réunion publique, l'agence Etik-Presse a présenté un diagnostic, synthèse très serrée des nombreux arguments évoqués dans les ateliers thématiques auxquels ont participé acteurs et citoyens du territoire. Les réflexions ont été menées sur la base de six thématiques : développement économique, aménagement, logement et cadre de vie, environnement, volet social, la société.

Un croisement des conclusions de ces six thèmes a permis d'établir un tableau général des «objectifs intermédiaires et des finalités stratégiques» souhaitables pour le territoire :

- approfondir la connaissance des besoins du territoire
- coordonner les politiques conduites
- préserver le cadre de vie
- dynamiser le centre urbain
- opter pour un développement équilibré du territoire
- travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance
- donner au territoire une identité connue et reconnue
- faire les choix de l'avenir
- penser global, pour mieux préparer l'avenir.

Après la détermination des enjeux et la phase de propositions d'actions concrètes qui s'est déroulée en ateliers jusqu'à décembre 2012, viendra le temps de la synthèse, de la hiérarchisation des idées et du chiffrage du programme d'actions pour l'avenir.

Habitat privé : des aides à la rénovation

Riom-Communauté prévoit de consacrer 1 061 600 euros au programme 2012-2017 d'aide à la rénovation de 400 logements privés (250 de propriétaires occupants et 150 de propriétaires bailleurs).
Une partie importante des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs peuvent bénéficier de subventions sur les travaux de rénovation, d'isolation, qu'ils font faire dans leur logement. Elles peuvent se monter à 75 % du montant HT des travaux, plafonné à 20 000 euros ou 50 000 euros selon l'état de dégradation du logement.
Cette opération a été lancée le 1er avril 2012 en partenariat avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat).
Il est préférable de ne pas avoir commencé les travaux avant de prendre contact.

Christine CHAUMEIX – RIOM-COMMUNAUTÉ - 5 mail Jost Pasquier, BP 80045
63201 RIOM Cedex - Tél. 04 73 67 12 26 - Courriel : renover@riom-communaute.fr

R'Cobus : transports communautaires pour les scolaires

A la rentrée 2012, Riom-Communauté a pris en charge l'ensemble du transport scolaire sur son territoire. Rappelons que pour 90 euros, les collégiens et lycéens peuvent acheter un pass' annuel qui permet l'usage illimité des transports en commun. Le pass' mensuel est à 10 euros. Le pass' Internes annuel, pour les pensionnaires, coûte 35 euros. Le ticket à l'unité est à 1 euro.

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire peuvent prendre le bus gratuitement.

Point Information R'Cobus - Gare SNCF à Riom. Tél. 04 73 38 08 09

Balades en pays riomois : une carte inédite

Prendre le temps de redécouvrir ce qui nous entoure et de passer un moment de calme et de partage : voilà le programme qui vous est offert sur le Pays de Riom.

Une carte IGN au 1/25 000ème du territoire de Riom-Communauté a été conçue et réalisée par les services de Riom-Communauté pour permettre aux habitants et aux touristes d'embrasser d'un coup d'œil le pays riomois, et de constater que les parcours à faire à vélo ou à pied y sont nombreux. Cette carte a été distribuée dans chaque boite à lettres. Vous trouverez sur cette carte 23 circuits au recto et à son verso des informations touristiques. Alors, équipez vous en fonction de la météo, enfilez des chaussures adaptées et en route pour une séance de bien-être !

Nouvelle exposition au musée Mandet

Au musée Mandet, l'exposition « Made in Mali » présentant le mobilier du designer Cheick Diallo s'est poursuivie jusqu'au 30 décembre 2012.
Dès le 9 février 2013, elle sera remplacée par l'exposition « Ceci n'est pas une chaise » qui invitera le visiteur dans l'univers féerique de Géraldine Gonzalez, artiste spécialisée dans les arts décoratifs.

Informations communautaires

Stationnement en centre-ville de Riom : 20 minutes gratuites

Depuis décembre 2012, une nouvelle carte de stationnement est proposée par la ville de Riom et Riom-Communauté. Elle facilite les petites courses en stimulant la rotation des places de stationnement. Cette carte rechargeable offre à l'automobiliste qui l'emploie 20 minutes de stationnement gratuit par jour à Riom.

Elle est systématiquement distribuée aux nouveaux arrivants dans les communes de Riom Communauté, et vendues au prix de 4 euros à tous les habitants du territoire par la police municipale de Riom. Les anciennes cartes demeurent valables.

Rappelons que la carte « 20 minutes gratuites » permet aussi de compléter une durée de stationnement. On peut, soit faire l'appoint en monnaie, soit utiliser la carte rechargée au préalable pour un maximum de 4 euros.

Renseignements : Police municipale de Riom - Mairie-annexe 5 mail Jost Pasquier 63000 Riom - Tél. 04.73.33.42.20 - police.municipale@ville-riom.fr

Cette carte est en vente 2 euros à l'Office du Tourisme Riom-Limagne, 27 Place de la Fédération à Riom.

Service Etat Civil de la mairie de Riom : Etablissement d'un passeport biométrique

Le passeport est un titre de voyage qui permet de justifier de son identité. Les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport de leurs parents et doivent dorénavant avoir leur passeport personnel.

Les demandes de passeports sont instruites uniquement sur rendez-vous. Dès que vous avez connaissance de votre date de voyage, n'hésitez pas à contacter le service Etat Civil de la mairie de Riom, situé 23 rue de l'Hôtel-de-Ville, pour convenir d'un rendez-vous suffisamment à l'avance.

Les agents du service Etat Civil restent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à préparer vos démarches les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h à 16h30, le jeudi de 13h à 16h30, le samedi de 8h30 à 12h.

Renseignements : Contact : 04.73.33.79.00 – 04.73.33.79.48 - Courriel : etat-civil@ville-riom.fr

Attention, seuls les dossiers complets pourront être traités. Il vous appartient de vérifier la complétude du dossier.

- *Pièces à fournir pour une demande de passeport pour une personne majeure* :
  - 2 photos d'identité, en couleur, identiques, récentes, parfaitement ressemblantes, de face, tête nue. Si vous allez chez un photographe, il est nécessaire de lui indiquer que les photos sont destinées à l'établissement d'un passeport. Si vous utilisez une cabine de Photomaton, il est important de suivre les consignes à la lettre.
  - La carte d'identité (si vous êtes en possession d'une carte sécurisée elle doit être valide ou périmée depuis moins de 2 ans).
  - Si vous n'avez pas de carte d'identité, si elle est cartonnée, si elle est périmée : fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.
  - 1 justificatif de domicile : se limiter strictement aux pièces suivantes : avis d'imposition ou de non imposition ou quittance de loyer (les quittances manuscrites ne sont pas acceptées) ou une facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe (les factures doivent être datées de moins de 3 mois), ou un titre de propriété ou attestation d'assurance logement.
  - Timbres fiscaux : 86 euros.
- *Renouvellement pour une personne possédant un passeport sécurisé :*
  - 2 photos d'identité, en couleur, identiques, récentes, parfaitement ressemblantes, de face, tête nue.
  - 1 justificatif de domicile (voir détail ci-dessus).
  - L'ancien passeport (si périmé depuis plus de 2 ans, présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un acte de naissance).
  - Timbres fiscaux : 86 euros.
- *Pièces à fournir en plus pour une demande de passeport pour une personne mineure :*
  - Un extrait intégral d'acte de naissance.
  - Divorce des parents : consulter le service Etat Civil pour les pièces.
  - Les pièces d'identité des 2 parents.
  - Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.
  - Attestation écrite d'autorisation d'établissement d'un passeport du parent non présent. Mineur en dessous de 15 ans : timbre fiscal de 17 euros. Mineur de 15 ans et plus : timbre fiscal de 42 euros.
- *Pour un renouvellement en cas de perte ou de vol, consulter le service Etat Civil.*

Attention ! Inutile de vous déplacer à la mairie de Malauzat pour l'obtention d'un passeport.

Nous ne pourrons pas vous venir en aide !

Prenez directement rendez-vous en mairie de Riom, ou bien de Volvic, ce sont les seules habilitées pour le faire.

Tous les documents doivent être présentés en originaux ; pas de photocopies.

Le passeport est valable 10 ans pour une personne majeure, 5 ans pour une personne mineure ; il n'est pas fabriqué sur place et les délais de fabrication sont variables. Le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu de dépôt du dossier.

Animation du Patrimoine

L'histoire de Riom, capitale de l'ancienne Auvergne, vous est racontée lors d'une visite du centre ancien d'une heure et demie, chaque mardi à 15h, départ de la Tour de l'Horloge. Le mardi à 16h30, c'est la Sainte-Chapelle qui fait l'objet d'une visite guidée d'une demi-heure.
Le service Animation du patrimoine propose un cycle de conférences sur les modèles en architecture à partir des exemples riomois. Elles seront données par des historiens de l'architecture chaque samedi de janvier et février, sauf le 9 février, salle du Tribunal à la Maison des Associations de Riom.

Informations et réservations au 04 73 38 99 94.

Informations générales

Le SIAD de Riom Limagne - Un syndicat intercommunal voué au maintien à domicile

Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom-Limagne compte aujourd'hui 26 communes et plus de 1 100 bénéficiaires et emploie 110 agents.

Le SIAD exerce ses compétences sous 2 régimes conjoints : Agrément qualité, renouvelé par la DIRECCTE Auvergne pour 5 ans en janvier 2012 et Autorisation délivrée par le Conseil Général du Puy de Dôme le 12 Juillet 2006.

L'organisation du SIAD répond aux exigences de ses 3 pôles de compétences : l'aide à domicile en prestataire ou en mandataire, le portage de repas et les soins.

- L'aide à domicile :

  Il s'agit d'un service qui s'adresse à toute personne se trouvant dans l'incapacité, temporaire ou non, d'accomplir certaines tâches de la vie courante. L'intervention d'une aide à domicile permet un accompagnement pour l'aide à la personne (aide à la toilette, repas, aide relationnelle), les tâches ménagères, les sorties ponctuelles (courses, accompagnement chez un professionnel de santé, promenade, aide à la marche) et les tâches administratives courantes.

  Le service d'aide à domicile gère également une prestation de transport social pour un accompagnement des usagers dans leurs démarches ou déplacements.

  De plus, la présence régulière des auxiliaires de vie constitue un moyen efficace de stimuler le lien social et de rompre l'isolement.

  2 possibilités s'offrent à l'usager :

  - *Le service prestataire – le SIAD est employeur de l'agent à domicile*

    Le financement des interventions (19,20 euros /heure) peut donner lieu, sous conditions de ressources, à financement partiel ou total par l'APA du Conseil Général, les caisses de retraite, les mutuelles ou l'aide sociale.

  - *Le service mandataire – L'usager est employeur de son personnel*

    Le SIAD organise le recrutement des agents, gère les plannings et le dossier administratif (déclaration URSSAF, contrat, bulletin de salaire) pour le compte de l'usager. Le coût horaire en CDI est alors de 14,48 euros charges comprises (hors exonération). Cette prestation donne lieu à déduction fiscale. Les frais de gestion sont facturés à raison de 1,50 euro/heure plafonnés à 120 heures/mois.

- Le portage de repas :

  Indépendamment ou en complément de l'aide à domicile, le service de portage de repas, en liaison froide, permet de préserver un équilibre nutritionnel précaire chez les personnes âgées. L'usager a la possibilité de choisir la fréquence de ses repas, de choisir ses menus et de les adapter à ses conditions de régime. Le passage du « livreur » reste un moment privilégié de convivialité et d'échange très apprécié des bénéficiaires.

  Prix du repas : 7,99 euros dont 3,26 euros sont fiscalement déductibles.

  Il est possible d'inclure le portage de repas dans le plan d'aide APA du Conseil Général, des caisses de retraite ou de certains CCAS des communes adhérentes.

- Le service de soins :

  Le service de soins effectue sur prescription médicale, les soins d'hygiène et de confort réalisés par les aides-soignants du service. Les infirmières coordinatrices travaillent en collaboration avec les infirmiers libéraux qui assurent les soins techniques sous conventionnement avec le SIAD.

Afin de proposer des services de qualité pour tous, le SIAD doit relever plusieurs défis : vieillissement et perte d'autonomie des bénéficiaires, changements de situation fréquents chez les usagers, difficultés de recrutement de personnel qualifié et vigilance quant à l'équilibre budgétaire des 3 services.

Les collectivités territoriales adhérentes contribuent au fonctionnement du SIAD à hauteur de 230 000 euros par an. La Démarche Qualité et son objectif de certification AFNOR vont contribuer à l'optimisation du fonctionnement des services au bénéfice des usagers via une politique renforcée de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, accompagnement à la Validation d'Acquis d'Expérience, écoute, entretien annuel d'évaluation….).

Coordonnées du SIAD : 21, Rue Jeanne d'Arc, 63200 Riom - Accueil Tél. 04 73 38 42 64 – Fax 04 73 38 27 40

Tu as entre 18 et 25 ans ? As-tu pensé à la « Carte Jeunes Nouveau Monde » ?

La Région Auvergne a déclaré la **Jeunesse « Grande Cause Régionale »** et a organisé à ce titre les **Assises de la Jeunesse** pour adapter les différents programmes du Conseil Régional en direction des jeunes Auvergnats afin de faciliter leur **autonomie professionnelle et sociale**.

Dans le cadre des mesures **sous conditions de ressources** du Pack Jeune Adulte, la Région, depuis le 1er janvier 2012, propose aux jeunes **âgés de 18 à 25 ans domiciliés en Auvergne une dotation financière** créditée sur une **carte de paiement** intitulée « **Carte Jeunes Nouveau Monde** ».

Si tu es **étudiant boursier** ou **jeune demandeur d'emploi** inscrit en mission locale, la Région a décidé de faciliter ton autonomie en t'attribuant, sous condition de ressources, une aide de 200 à 600 euros directement créditée sur la carte. Cette carte permet de satisfaire des besoins élémentaires dans les domaines suivants : assurance logement, mutuelles, permis de conduire, abonnements de transports en commun, contraceptifs, tickets de restaurants universitaires et frais de scolarité. Depuis le 1er juillet 2012, les assurances pour les véhicules et les frais de restauration dans les lycées offrant une formation post-bac peuvent être réglés avec la carte. La liste des partenaires participants est accessible sur le site www.cartejeunes-nouveaumonde.fr.

Informations générales

ADIL 63 – Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

*« Quels sont mes **droits et devoirs** de locataire, de bailleur ?*
*Améliorer un logement, avec quelles **aides** ?*
*L'assurance **dommages ouvrages** est-elle obligatoire ?*
*Comment réduire ma facture de **chauffage** ?*
*Qu'est-ce qu'un **bouquet de travaux** ? Que signifie RT 2012 ?*
*Quelles sont les garanties d'un **Contrat de Construction de Maison Individuelle** ? »*

Contactez l'ADIL 63 Espace INFO➔ÉNERGIE !

Conseils totalement neutres et gratuits depuis 30 ans grâce aux acteurs de l'habitat du Puy-de-Dôme.
Renseignements : Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat. *Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.*
Des permanences sont assurées Mairie annexe de RIOM - 5 mail Jost Pasquier. *1er et 3ème mercredis de chaque mois, de 9h à 12h. Tél. 04 73 33 71 18.*

ADIL 63 / Espace INFO ➔ ÉNERGIE - 129, avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78 - contact@adil63.org - Site : www.adil63.org

Code de l'urbanisme : réforme de la surface de plancher de référence

Conformément aux objectifs fixés à l'article 25 de la loi « Grenelle II », la « surface de plancher » se substitue à la fois à la surface de plancher hors œuvre brute (SHOB) et à la surface de plancher hors œuvre nette (SHON).

Cette réforme de la surface de plancher de référence en urbanisme est entrée en vigueur depuis le 1er mars 2012, soit en même temps que la réforme de la fiscalité de l'aménagement.

A compter de cette date, la « surface de plancher » est l'unique référence pour l'application de l'ensemble des règles d'urbanisme nécessitant auparavant un calcul des surfaces des constructions en SHOB ou en SHON.

L'eau vous consulte, donnez votre avis !

Depuis le 1er novembre 2012 jusqu'au 30 avril 2013, le Comité de bassin Loire-Bretagne souhaite connaitre votre avis sur les questions à traiter pour atteindre le bon état des eaux.

L'eau est l'affaire de tous. Tous les citoyens, tous les organismes peuvent participer aux décisions prises dans le domaine de l'eau. L'objet de cette consultation est de vous associer très tôt, bien avant que la stratégie pour l'eau ne soit finalisée. Il s'agit, pour le Comité de bassin, de vérifier que vous êtes en concordance sur les questions à traiter pour obtenir des eaux de qualité, en quantité suffisante et pour avoir des rivières vivantes.

Si vous le pouvez, répondez au questionnaire en ligne sur le site, « Ensemble, prenons soin de l'eau » à l'adresse : www.prenons-soin-de-leau.fr

Qui est en charge de réaliser les travaux d'élagage à proximité des lignes électriques

Dans toutes les situations, ERDF assure les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des deux cas suivants où il revient au propriétaire de réaliser les travaux d'élagage lui-même :

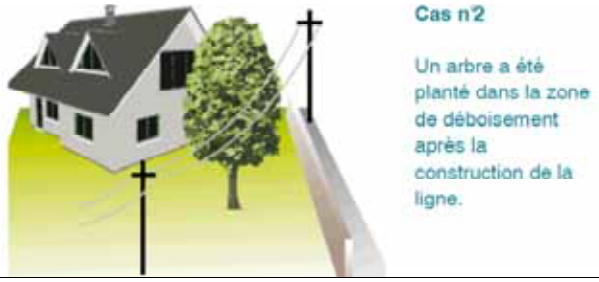

	Droits	Devoirs
ERDF	Couper les arbres et branches qui gêneraient ou qui pourraient par leurs mouvements ou leurs chutes occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.	- Respecter les distances minimales de sécurité. - Réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. - Informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention.
Propriétaire	Réaliser à sa demande des travaux lui-même à condition d'en avertir préalablement ERDF afin que les instructions et conseils utiles pour réaliser ses travaux en sécurité lui soient donnés.	- Laisser l'accès à la zone d'élagage. - Veiller à élaguer les arbres situés sur son domaine privé dont les branches approchent les lignes situées en domaine public. - Respecter les distances minimales de sécurité.

Les distances d'élagage à respecter sont de 5m en latéral et 3m en hauteur pour une ligne moyenne tension (15/20 000 Volts), et, de 3m en latéral et 2m en hauteur pour une ligne basse tension (410 Volts). Envoyer une déclaration de travail à ERDF avant toute intervention d'élagage à proximité d'une ligne.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le service dépannage d'ERDF au 09 726 750 63.

Informations générales

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ! Protégez votre domicile *

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...).
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite à lettres, dans le pot de fleurs… Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à clé, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage…
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

▪ En cas d'absence durable

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boite à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

▪ Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements…).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
  - Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
  - Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public).
  Munissez-vous d'une pièce d'identité.
  - Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.
  - Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

Vous êtes victime d'un cambriolage : Composez le 17 ou le 112

Pensez à noter et à garder près de vous, les numéros d'appel pour déclarer et faire opposition lors du vol de votre carte bancaire, de votre chéquier ou de votre téléphone portable.

* *Message émis le 13 décembre 2012, par le Chef d'Escadron, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de RIOM.*

Chaîne des Puys – Faille de Limagne – Patrimoine mondial de l'Humanité.

Le Conseil municipal de par sa délibération en séance du 27 mai 2011, soutient la démarche d'inscription de la Chaîne des Puys sur la Liste du patrimoine mondial et s'associe au Conseil régional d'Auvergne, au Conseil général du Puy-de-Dôme et à la Communauté d'Agglomération clermontoise, pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.

Collecte des déchets ménagers

Enlèvement des ordures ménagères : vers une tarification incitative

- Pourquoi
  - Conformément à la directive Européenne, la loi dite «Grenelle II» du 3 aout 2009 prévoit dans son article 46 :
    « La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets »

- Comment
  - Le Syndicat du Bois de l'Aumône a fait réaliser une étude qui a mis en évidence un état des lieux technique et financier ainsi que des scenarii envisageables pour l'évolution de la tarification. Il a mis en place un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et d'usagers pour suivre ces études, relayer l'information, réfléchir à la méthode et organisé des réunions avec l'ensemble des élus du territoire pour expliquer les enjeux, apporter toutes les informations, recueillir les avis et interrogations.

- Les objectifs

Outre la réponse à l'obligation légale, le SBA s'est fixé ses propres objectifs :
- Prévention des déchets : le SBA a mis en œuvre, en collaboration avec l'ADEME, un programme local de prévention. La tarification est un des outils de prévention. Il s'agit de diminuer les quantités de déchets produites (moins 12% en 5 ans),
- Améliorer la valorisation (75% des emballages recyclés),
- Clarifier le système de tarification en associant le service (quantité/qualité) au coût supporté par l'usager.

- Les enjeux
  - Pérennité du service public des déchets : la maitrise des coûts et la qualité du service rendu en sont les garants,
  - Enjeux environnementaux : moins puiser dans les ressources naturelles, réduire les émissions de CO2,
  - Enjeux économiques : réduire les coûts de collecte, de transport de traitement, optimiser le service,
  - Sensibilisation de l'usager en lui fournissant un levier d'intervention sur le coût global du service et sur sa facture,
  - Coûts de traitement : augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) (15 euros/T à Puy-Long, 20 euros/T à Cusset en 2012) ; normes qualitatives toujours plus rigoureuses ; mise en œuvre prochaine de l'unité de valorisation énergétique ; difficulté pour trouver des lieux de stockage et de traitement,
  - Réduction de la quantité de déchets non recyclables.

- Situation actuelle

Le SBA finance le service avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le recouvrement, le préfinancement et la prise en charge des impayés sont assurés par les services fiscaux moyennant un prélèvement de 8 % de frais de gestion.

TEOM = base foncier bâti x taux *(La base du foncier bâti est liée notamment à la qualité, à la surface, à l'emplacement du bâti)*.

Le taux est fixé chaque année par délibération du SBA pour les communes dont il perçoit directement la TEOM ou bien par les collectivités comme Riom-Communauté à qui Malauzat a délégué la compétence pour l'enlèvement des OM.

- Situation future

Lors du Comité syndical du SBA, le 15 novembre 2012, celui-ci a adopté une délibération-cadre instaurant une tarification incitative, en l'occurrence une redevance incitative (REOMI), sur le territoire du Syndicat du Bois de l'Aumône à compter du 1er janvier 2015.

A ce titre, la décision prise par le Comité concerne strictement le SBA au titre « du pouvoir fiscal » dont il dispose et ne s'applique que sur une partie seulement du territoire sur lequel il exerce sa compétence. Plusieurs communautés de communes adhérentes au SBA, dont Riom-Communauté, ont leur autonomie fiscale et la décision prise le 15 novembre ne s'appliquera pas aux habitants de leur territoire.

Le régime actuel de Riom-Communauté est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Il perdurera tant que la communauté n'aura pas délibéré pour le modifier. Sur son propre territoire, la décision permettant la mise en place d'un régime d'incitation, quel qu'il soit (TEOMI ou REOMI), appartient à Riom-Communauté. Cette décision devra être préparée par des études et des simulations d'impact dont Riom-Communauté ne dispose pas aujourd'hui.

Depuis octobre 2012, le siège du SBA est à Riom !

Nouvelle adresse : Syndicat du Bois de l'Aumône
Zone de Layat II - 63200 RIOM – Tél. : 04 73 64 74 44
N° Vert : 0 800 831 181 – Fax : 04 73 64 74 14
sbacontact@sba63.fr - www.sba63.fr
Population du SBA concernée par la collecte sélective de proximité : 161 749 hab.

Bilan 2011 des collectes sur le territoire du SBA

En porte à porte, collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) : 193 kg/hab. et collecte sélective (CS) hors verre : 66,5 kg/hab.
En point d'apport volontaire (PAV) verre et huiles de vidange : 31,1 kg/hab. soit un total de 290,6 kg/hab. d'ordures ménagères assimilées (OMA) plus 269 kg/hab. collectés en déchèterie. Le tonnage des déchets enfouis a diminué de 8 % par rapport à 2010.

Le tri des déchets à Malauzat

En vue d'améliorer la qualité du tri des déchets et de diminuer les erreurs de tri, le Syndicat du Bois de l'Aumône organise des vérifications du contenu des bacs à couvercle jaune sur l'ensemble de ses communes adhérentes.

Le 19 janvier 2012, avant le passage du camion de collecte, les éco-ambassadeurs ont effectué une vérification du contenu des bacs jaunes situés sur la commune de Malauzat.

Ils ont ainsi pris note des bacs contenant des erreurs de tri et ont déposé un document sur les bacs concernés afin d'informer les usagers des principales erreurs de tri à éviter.

En revanche, les bacs jaunes présentant des erreurs de tri manifestes, qui par leur poids, leur volume ou leur nocivité, peuvent polluer l'ensemble de la collecte ont été scotchés de telle sorte que l'équipe de collecte ne les vide pas. C'est ce qu'on appelle les « refus de collecte ».

Bilan de cette action :

Nombre de bacs jaunes présentés à la collecte	Nombre de bacs jaunes présentant des erreurs de tri	Nombre de bacs jaunes ayant été refusés à la collecte	Nombre de bacs jaunes bien triés
199	115	6	78
	57,8%	3,01%	39,2%

Dès le lendemain, les éco ambassadeurs sont allés à la rencontre des foyers concernés par les erreurs de tri et les refus de collecte afin de leur expliquer les gestes du tri à adopter et de leur donner un nouveau guide de tri.

Alors, pensez à vous poser des questions récurrentes telles que :

→« Puis-je mettre tous types d'objets en plastique dans mon bac à couvercle jaune ? »

Non, seuls les bouteilles et flacons en plastique sont recyclables ! Il ne faut pas mettre de sacs en plastique, de barquettes en plastique ni de pots de yaourt dans le bac jaune… alors, attention aux plastiques !

→« Puis-je déposer une barquette en polystyrène dans mon bac jaune ? »

Non, elle doit être déposée dans le bac à couvercle vert.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône remercie les habitants de Malauzat pour leur accueil et leur écoute !

Plus d'info : 0 800 831 181 (appel gratuit) – sbacontact@sba63.fr – www.sba63.fr

Stop à la publicité dans votre boîte à lettres ?

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, le SBA développe une action visant à réduire la quantité d'imprimés publicitaires non sollicités reçus dans les boites aux lettres de ses usagers. Ceux-ci représentent environ 33 kg/an/hab. sur le territoire du SBA.

Une des solutions pour réduire ces quantités est l'apposition d'un autocollant « Stop Pub » sur les boites aux lettres. Le SBA a édité de nouveaux Stop Pub en avril 2012. Si vous souhaitez en acquérir un, adressez-vous au secrétariat de mairie.

La collecte de proximité par le SBA

Les collectes, suivant votre calendrier, peuvent avoir lieu le matin entre 4h30 et 22h15 (20h30 le mardi et le vendredi). Aussi, vous êtes invités à sortir vos bacs (vert ou jaune) au point de présentation indiqué lors de la livraison des contenants, la veille au soir, alignés en bordure de trottoir.

Par ailleurs, pour faciliter la collecte, merci de positionner les bacs les poignées dirigées vers la chaussée.

Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident en dehors des jours de collecte ; c'est pourquoi il est important de rentrer vos bacs une fois qu'ils ont été vidés ou le plus tôt possible.

Le lavage des bacs est à la charge de l'usager qui bénéficie d'un bac individuel. En revanche, le SBA assure le lavage des bacs collectifs.

Attention ! L'organisation du ramassage des déchets ménagers est modifiée depuis le début de 2013, avec pour conséquence des changements de jours de collecte. Un calendrier des collectes 2013, a été distribué dans chaque boite à lettres de la commune.

Pour Malauzat, la collecte des recyclables est toutes les deux semaines (en semaine paire), le mardi (*bac jaune*), et, la collecte des ordures ménagères est toutes les semaines, le jeudi (*bac vert*).

Pour Saint-Genès l'Enfant, la collecte des recyclables est toutes les deux semaines (en semaine paire), le mardi (*bac jaune*), et, la collecte des ordures ménagères est toutes les semaines, le vendredi (*bac vert*).

Les collectes tombant un jour férié, sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.